Informations de base

2016/2522(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les marins estoniens et britanniques détenus en Inde **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Inde	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2016	Décision du Parlement	T8-0022/2016	Résumé
21/01/2016	Résultat du vote au parlement		
21/01/2016	Débat en plénière		
21/01/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2522(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0081/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0084/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0085/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0090/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0093/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0096/2016	19/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0099/2016	19/01/2016	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0022/2016	21/01/2016	Résumé

Résolution sur les marins estoniens et britanniques détenus en Inde

2016/2522(RSP) - 21/01/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les marins estoniens et britanniques détenus en Inde.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et EFDD.

Le Parlement a rappelé que le 12 octobre 2013, les 35 membres (dont 14 Estoniens et 6 Britanniques, ainsi que des Indiens et des Ukrainiens) de l'équipage du navire *MV Seaman Guard Ohio*, basé aux États-Unis, battant pavillon sierra-léonais et propriété d'un armateur privé, ont été arrêtés dans l'État du Tamil Nadu (Inde) et accusés de détention illégale d'armes dans les eaux indiennes.

Les membres de l'équipage effectuaient apparemment une mission de lutte contre la piraterie. Ils ne se sont pas livrés à des actes d'agression contre des citoyens indiens et ont toujours nié avoir commis des actes répréhensibles.

Les chefs d'accusation ont ensuite été rapidement retirés, mais les autorités indiennes ont fait appel et la Cour suprême a ordonné la poursuite du procès. Le 12 janvier 2016, **les 35 marins et gardes ont tous été condamnés à une peine maximale de cinq ans de réclusion**. Ces hommes sont désormais détenus dans la prison de Palayamkottai, dans le Tamil Nadu; ils envisagent de faire appel des condamnations dans le délai de 90 jours fixé.

Tout en respectant la souveraineté territoriale et judiciaire de l'Inde et en partageant l'inquiétude justifiée de l'Inde en ce qui concerne le terrorisme, le Parlement a invité les autorités indiennes à **s'assurer que l'affaire de l'équipage du *MV Seaman Guard Ohio* est traitée sur la base du plein respect des droits de l'homme** des défendeurs ainsi que de leurs droits au regard de la loi. Il a demandé aux autorités indiennes d'agir avec compassion dans cette affaire, de **permettre aux procédures judiciaires d'aboutir le plus rapidement possible** et de relâcher tous les membres du personnel concernés dans l'attente de la conclusion des procédures judiciaires.

Soulignant les excellentes relations qui existent de longue date entre l'Inde et l'Union européenne et ses États membres, les députés ont invité l'Union européenne et l'Inde à renforcer leur coopération dans les questions de sécurité maritime et de lutte contre la piraterie, notamment par **l'élaboration d'une doctrine internationale et d'instructions permanentes**, ce qui devrait contribuer à éviter des litiges similaires à l'avenir.